



PROJET PSAC



TERMES DE REFERENCE

**DIAGNOSTIC DES SOCIÉTÉS
COOPÉRATIVES MEMBRES DE L'UNION
DES COOPÉRATIVES EXPORTATRICES
DE CAFÉ-CACAO DE CÔTE D'IVOIRE
(UCOOPEXCI).**

Janvier 2018

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement, avec l'Association Internationale de Développement (n° 5297-CI et H 8750-CI) et l'Agence Française de Développement (AFD N° CCI 1368 01 M), pour la mise en œuvre du Projet d'appui au Secteur Agricole (PSAC).

Les activités opérationnelles du PSAC sont mises en œuvre en partenariat avec les organisations interprofessionnelles des filières soutenues par le Projet, notamment l'APROMAC (hévéa), l'AIPH (palmier à huile), l'INTERCOTON (coton), Le Conseil du Café-Cacao (cacao) et le Conseil du Coton et de l'Anacarde (anacarde), ainsi que des prestataires tels que l'AGEROUTE, le CNRA, l'ANADER, le FIRCA et les opérateurs privés pour des travaux spécifiques.

Produit stratégique pour la Côte d'Ivoire qui en est le premier producteur et exportateur mondial, le cacao occupe plus de 800 000 producteurs et plus de 6 millions d'ivoiriens y tirent l'essentiel de leur revenu. Ces chiffres montrent que le cacao a une valeur à la fois économique et sociale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la réforme de la filière café-cacao, le Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers Le Conseil du Café-Cacao, a élaboré un programme national de développement durable de la filière café-cacao dénommé Programme Quantité, Qualité et Croissance en abrégé 2QC. La mise en œuvre de ce programme se fait à travers un partenariat public-privé fort. A cet effet, une Plateforme de Partenariat Public-Privé (PPPP), mise en place en 2012, est aujourd'hui un facteur de développement durable de la filière.

Afin d'accompagner ce partenariat, Le Conseil du Café-Cacao a révisé ses instruments d'intervention, en particulier le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) et le Fonds d'Investissement Agricole (FIA), pour mieux répondre aux besoins des producteurs de café-cacao et de leurs organisations professionnelles et ainsi accompagner les initiatives privées.

C'est dans ce cadre que Le Conseil du Café-Cacao en tant qu'Agence d'Exécution du PSAC a obtenu un financement de la Banque Mondiale et de l'Agence française de développement à travers le Contrat de Désengagement et de Développement (C2D) pour cofinancer des activités d'appui à la professionnalisation des Sociétés Coopératives dans la Région de la Nawa.

En effet, l'organisation et la professionnalisation des sociétés coopératives est une priorité pour Le Conseil du Café-Cacao. Le fait est qu'aujourd'hui encore, il ressort que les Sociétés Coopératives sont toujours très peu structurées. Elles présentent des—insuffisances majeures qui sont entre autres leur gestion—financière approximative, la faible adhésion de leurs membres à l'esprit et au mouvement coopératifs du au faible niveau de service rendu aux membres, l'insuffisance voire le manque d'infrastructures et de matériels techniques, les difficultés d'accès au financement bancaire.

Aussi, sont-elles toujours confrontées à la mauvaise gouvernance affectant leur fiabilité et leur viabilité.

La situation est encore plus délicate pour les sociétés coopératives qui se sont lancées dans l'exportation du café et du cacao. Elles sont victimes de la fluctuation des cours du cacao. Ces deux dernières années ont été éprouvantes pour la filière du cacao eu égard à la chute des cours internationaux. La Côte d'Ivoire a connu des périodes de mévente de ce produit. L'émergence d'acteurs nationaux forts et maîtrisant les rouages de la commercialisation est un objectif que se fixe le Conseil du Café-Cacao à moyen terme.

Ainsi, en plus du diagnostic des 230 coopératives de la région de la Nawa en cours d'achèvement, il est proposé d'apporter un appui particulier pour le « diagnostic des sociétés coopératives membres de l'Union des Coopératives exportatrices de café cacao de Côte d'Ivoire (UCOOPEXCI) » dont la première étape consiste en un diagnostic de l'ensemble des quarante-huit (48) membres répartis sur toutes les régions productrices de café et de cacao.

Pour la réalisation des diagnostics desdites sociétés coopératives, Le Conseil du Café-Cacao sollicite l'expertise d'un cabinet.

II. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la prestation est de réaliser le diagnostic des 48 sociétés coopératives membres de l'UCOOPEXCI.

Une séance de partage et d'information sera organisée au siège de l'UCOOPEXCI dans le but d'informer officiellement les sociétés coopératives des critères qui serviront à l'établissement des diagnostics, et aussi de l'ensemble de la démarche qui sera employée par la suite pour le renforcement de leurs capacités à savoir, les formations qui seront diffusées, les différentes assistances techniques de proximité qui seront offertes à l'union afin d'en faire une entité plus forte.

De façon spécifique, il s'agira pour le Cabinet de réaliser le diagnostic de chaque Sociétés Coopératives (48) selon une approche et des outils de qualité approuvés. Il s'agira :

- ✓ de décrire l'organisation et la structuration actuelle des sociétés coopératives ;
- ✓ de décrire le fonctionnement des sociétés coopératives (régularité de réunions des organes de gestion, qualité du contrôle (comité de surveillance), qualité de la gestion comptable et financière, fiscale et sociale) ;
- ✓ d'évaluer la situation existante des sociétés coopératives en terme d'actifs et de passifs et dresser un état des lieux du patrimoine de celles-ci ;
- ✓ d'analyser les modalités de prises de décisions au sein des sociétés coopératives ;
- ✓ d'analyser les circuits de transmission des informations ;
- ✓ d'évaluer les activités menées au sein des sociétés coopératives (volume de produits collectés et commercialisés) ;

- ✓ de caractériser et évaluer les infrastructures disponibles ;
- ✓ d'évaluer les services rendus par les sociétés coopératives à leurs membres ;
- ✓ de décrire et d'analyser les stratégies des sociétés coopératives dans les domaines de la production et de la commercialisation ;
- ✓ d'identifier et d'analyser les contraintes auxquelles sont confrontées les sociétés coopératives ;
- ✓ d'identifier par ordre de priorité les besoins d'appui et de renforcement des capacités des sociétés coopératives ;
- ✓ etc.

III. RESULTATS ATTENDUS

Le diagnostic des sociétés coopératives devraient aboutir aux résultats ci-après :

- un état des lieux de 48 sociétés coopératives membres de l'UCOOPEXCI est dressé ;
- une catégorisation et une classification des sociétés coopératives qui tiennent compte du niveau d'organisation et du volume d'activités (production et commercialisation) et des services rendus à leurs membres sont proposées ;
- les besoins d'appui et de renforcement des capacités approfondi de 48 sociétés coopératives sont évalués ;
- des recommandations en matière de renforcement des capacités, techniques et managériales des responsables des sociétés coopératives sont formulées.

IV. METHODOLOGIE ET MISSIONS DES CABINETS

4.1) Méthodologie proposée par le cabinet

Dans le cadre de leurs offres techniques, les cabinets devront proposer la méthodologie qu'ils jugeront appropriée à l'atteinte des objectifs susvisés.

La méthodologie proposée par les cabinets ou groupe de cabinets sera présentée au Conseil du Café-Cacao en vue de son adoption avant sa mise en œuvre.

4.2) Missions du cabinet

La mission des cabinets se fera selon l'approche méthodologique ci-dessous :

- Diagnostic approfondi de celles-ci en précisant l'approche et les outils d'évaluation ;
- Classification de celles-ci en trois niveaux selon le degré d'organisation et de fonctionnement analysé, notamment :
 - niveau 1 : nombreuses insuffisances, notamment un faible niveau organisationnel et structurel ;
 - niveau 2: organisation et fonctionnement satisfaisants avec certains acquis, mais des insuffisances demeurent ;
 - niveau 3 : meilleure organisation et structuration. Bon niveau de professionnalisme constaté mais des besoins à d'autres niveaux sont réels.

- Proposition d'un plan de renforcement des capacités adapté à chaque membre de l'UCOOPEXCI.

V. PROFIL DU CABINET

Le Cabinet devra justifier des compétences et capacités suivantes :

- avoir une expérience avérée d'au moins sept (07) ans en matière de formation, d'encadrement et de coaching d'organisations paysannes ou rurales;
- justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans en matière de sensibilisation, d'information et de formation du monde paysan ;
- avoir une maîtrise de l'environnement et du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire ;
- avoir la maîtrise de l'Acte Uniforme OAHADA relatif au Droit des Sociétés Coopératives ;
- avoir une expertise en matière de comptabilité, gestion.

Chaque prestataire devra disposer de personnel avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années et avec les profils suivants :

1. diplômé d'études supérieures de niveau BAC + 5 en Agroéconomie, ou gestion d'entreprises, ou en Administration des affaires, ou tout autre diplôme équivalent.
2. diplômé d'études de niveau BAC + 4 au moins en finances et comptabilité et ayant une bonne connaissance de la comptabilité agricole.
3. diplômé d'études juridiques de niveau BAC + 4.

VI. LIEU DE LA MISSION ET CIBLE

La mission d'appui à la professionnalisation des Sociétés Coopératives se déroulera dans la seule région de la Nawa.

L'activité s'adressera à 48 Sociétés Coopératives membres de l'UCOOPEXCI opérant dans les régions couvertes par les Délégations Régionales du Conseil du Café-Cacao.

VIII. DUREE ET CALENDRIER D'EXECUTION DE LA MISSION

Les Cabinets disposeront d'un délai de deux **(02) mois** pour réaliser l'intégralité de la mission. La période indiquée pour l'ensemble de la prestation est d'**avril à mai 2018**.

A cet effet, le Cabinet devra présenter un chronogramme d'activités assorti d'un plan de travail qui seront discutés avec Le Conseil du Café-Cacao.

IX. PRINCIPAUX LIVRABLES

Le Cabinet soumettra au Conseil du Café-Cacao les documents suivants :

1. Un rapport de diagnostic consignant les forces et les faiblesses des sociétés coopératives ;
2. une classification des sociétés coopératives selon une typologie bien établie ;
3. un plan de renforcement des capacités;
4. un rapport d'évaluation final de tout le processus.

Les différents documents devront être rédigés en français et remis en cinq (05) exemplaires copies dures et en version électronique au Conseil du Café-Cacao.

Dans le cadre de la coordination du projet, Le Conseil du Café-Cacao organisera des activités/missions de suivi-évaluation périodiques pendant et après l'exécution dudit projet.